



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service Aménagement, Biodiversité et Eau
Unité Police de l'Eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*
Tél. : 03 87 34 83 50
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr
Ref : AG/ASPE-L9

**Monsieur le Président du Syndicat
Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement
de l'Est Thionvillois
1, place du Calvaire**

57 935 – LUTTANGE

Objet : Révision du récépissé de déclaration de la STEP de
METZERESCHE et LUTTANGE

Metz, le 10 octobre 2013

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 septembre 2013, vous me sollicitez concernant la révision des données du récépissé de déclaration de la station d'épuration de METZERESCHE. Cette demande de mise à jour de l'acte administratif délivré le 7 novembre 2008 concerne l'ajout de la caractéristique « concentration maximale » pour le paramètre Phosphore.

De plus, le récépissé de déclaration de la station d'épuration de METZERESCHE délivré en date du 7 novembre 2008 stipule que le bénéficiaire de cet acte est le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bibiche. Or celui-ci a été dissout et ses compétences ont été reprises par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois en date du 1er janvier 2010 suite à la signature de l'arrêté préfectoral n°AP.2009-DRCLAJ/1 signé le 18 décembre 2009.

Ainsi, afin de respecter les prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à l'assainissement collectif, et de mettre à jour le bénéficiaire du récépissé déclaratif, j'ai l'honneur de vous informer que votre demande est acceptée. Vous trouverez en pièce jointe le nouveau récépissé déclaratif du système d'assainissement des communes de METZERESCHE et LUTTANGE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE-POTIER